

LA SAISIE IMMOBILIERE

Au moins 8 jours après

Procès verbal de description de l'immeuble

Signification commandement de payer valant saisie

Dans les deux mois

Publication du commandement valant saisie au fichier immobilier

Dans les deux mois

Assignation à comparaître du copropriétaire

Au plus tard, dans les 5 jours ouvrables

Dépôt du cahier des conditions de vente et état hypothécaire par le créancier poursuivant

Au plus tard, dans les 5 jours ouvrables

Dénonciation du commandement de saisie et de l'assignation aux créanciers inscrits

Dans les 2 mois

Dans les 8 jours

Mention des assignations et dénonciations

Déclaration des créances

Dans les 1 à 3 mois

Audience d'orientation

Vente amiable

Vente forcée

Dans les 4 mois

Dans les 2 à 4 mois

